



18 janvier 2022 – Communiqué de la fédération CGT des Services publics

COMMUNIQUE DE PRESSE

## **Pour un droit effectif des agents territoriaux à une sécurité et une protection sociale intégrales, solidaires, généralisées, protectrices des aléas et des risques de la vie.**

Pour donner suite au boycott par la CGT et l'ensemble des organisations syndicales de la séance plénière du Conseil Commun de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) du mois de décembre dernier, en opposition au texte proposé et à la faible prise en charge obligatoire des employeurs territoriaux sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) à destination des agents, s'est tenue mercredi 12 janvier à 17h, une rencontre entre les organisations syndicales et la Coordination des Employeurs Territoriaux (CET), avec le souhait affiché d'entamer une véritable négociation sur ce sujet et ses modalités de mise en œuvre.

L'ensemble des participants acte la nécessité de prendre le temps de conduire ces discussions. Durant les deux prochains mois, la CGT portera donc les thèmes suivants dans le cadre de ces négociations :

- une définition la plus large possible des bénéficiaires à la PSC (actifs, retraités, ayants droit) et une portabilité des droits étendue ;
- des paniers de soins du plus haut niveau possible de couverture en % des dépenses de santé - régimes obligatoires et complémentaires - et en prévoyance ;
- des mesures fortes de solidarité avec une attention particulière envers les plus précaires et les retraités ;
- les montants de référence des paniers et de participation minimum, pour la santé et la prévoyance, de participation des employeurs avec une indexation du montant de participation sur un indicateur objectif à construire.

La CGT aborde ces négociations avec détermination afin de gagner un haut niveau de protection sociale et la meilleure prise en charge financière obligatoire de la PSC pour l'ensemble des agents territoriaux.